



Conseil Municipal du 27 Janvier 2025
DELIBERATION N° 2025 – 08

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 27 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 17 janvier 2025

Étaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Héléne, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Monsieur KOHLER Eddy, Monsieur DE CASO Alexandre, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Monsieur OLIVE Robert à Monsieur GIRBAL Alain

Madame SERRANO Corinne à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Monsieur TONNAIRE Frédéric à Madame TORRES Sylvie

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame MARTIN Séverine, Monsieur ARIZA Noël

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

MISSION KENYA : PROJET EAU SOURCE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT EN PAYS LUO
PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'AVION POUR LA MISSION
SE DEROULANT DU 15 FEVRIER AU 02 MARS 2025

Le Maire rappelle que par délibération n°2022-059 du 10 octobre 2022 la commune s'est engagée dans le projet de coopération décentralisée dont la finalité est de permettre l'accès à l'eau consommable en pays Luo et plus précisément à Rusinga Island qui est une île située dans le comté d'Homa Bay et le sous-comté de Suba North.

Une mission de rendra au Kenya du 15 février au 02 mars 2025.

Cette mission nécessitera la participation de Monsieur Pierre Saly, Monsieur Jean-Philippe Talon pour l'inspection et la vérification du bon fonctionnement des équipements qui ont été réceptionnés en novembre 2024.

Cette mission inclut également le projet échanges et chantiers solidaires pour les jeunes d'Alénia. Participeront à ce projet Monsieur Otmane Tarik animateur de la commune ainsi que les enfants suivants :

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| - Otmane Lyna | - Gomis Victor |
| - Perez Bise Maelys | - Mitidieri Dupin Marco |
| - Vallin Maelys | - Otmane Naël |

Le Maire précise que les frais seront pris en charge par la régie d'avances Mission au Kenya.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la prise en charge des frais d'avions pour Messieurs Pierre Saly, Jean-Philippe Talon, ainsi que pour Monsieur Otmane Tarik, Otmane Lyna, Perez Bise Maelys, Vallin Maelys, Gomis Victor, Mitidieri Marco, Otmane Naël qui participeront à la mission Kenya « Projet eau source de vie et de développement en pays Luo » du 15 février au 02 mars 2025.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE : 20 **POUR :** 20 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenia.fr) : 29 janvier 2025
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *télérecours citoyen* accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Le Maire

Jean-André MAGDALOU

